

« JEUNEZ ET PRIEZ ! »

« Les chrétiens doivent traduire en actes, d'une manière habituelle, leur volonté de se conformer à Jésus-Christ, notre Sauveur; d'approfondir la conversion baptismale, de rejoindre tous ceux qui, près de nous et à travers le monde, sont dans la souffrance et le besoin.

- 1. Tous les vendredis de l'année, en souvenir de la Passion du Christ, ils doivent manifester cet esprit de pénitence par des actes concrets :- soit en s'abstenant de viande, d'alcool, ou de tabac, soit en s'imposant une pratique plus intense de la prière et du partage.*
- 2. Pendant le temps du carême : tous les vendredis, ils doivent s'abstenir de viande s'ils le peuvent ; le Vendredi -Saint, jour de la mort du Sauveur, ils s'abstiennent de viande, ils jeûnent en se privant substantiellement de nourriture selon leur âge et leurs forces, et réservent un temps notable pour la prière »*

Ainsi s'exprime le droit de l'Eglise,(Droit canonique, canons 1251 et 1253) confirmant et explicitant la discipline de l'Eglise, non seulement pour les monastères mais pour tous. Il nous faut **retrouver le sens et la pratique du jeûne**, en traduisant dans nos actes notre désir de conversion , tout particulièrement pendant le Carême. Jeûner de nourriture, certes, mais aussi de ce qui encombre et alourdit l'imagination et le cœur : je pense aux heures inutiles passées devant un poste de télé...

On ne fait bien que si on a compris pourquoi on le fait. **Il y a au moins cinq bonnes raisons de jeûner**, outre la foi en la parole de Jésus et sa mise en oeuvre : « veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure » :

1. Redécouvrir que nous dépendons de Dieu dans notre vie quotidienne. Ce n'est pas faire l'expérience du besoin et de la faim comme on ferait un concours mais découvrir mieux « que l'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu »(cf. Matth. 4,1-11). C'est au fond une **opération vérité**, qui consiste à se montrer tel que l'on est devant Dieu, attitude tellement caractéristique du jeûne qu'elle a fini par le désigner dans la Bible : « le 7^o mois, le 10^o du mois, vous affligerez vos âmes, et vous ne ferez aucun travail...ce jour là on fera l'expiation pour vous, afin de vous purifier ; de tous vos péchés vous deviendrez purs...vous affligerez vos âmes »(Lev. 16,29-31)
2. Exprimer notre **solidarité** avec ceux qui souffrent, comme un aiguillon de l'attention fraternelle. (David savait cela, qui se mettait à jeûner tant que son enfant était malade (2 Sam. 12). Encore plus significative si elle est accompagnée d'un véritable engagement pour la justice.
3. Traduire concrètement notre attente spirituelle et notre **vigilance** des « amis de l'époux qui jeûnent » dans l'attente de l'Epoux (Lc 5,35-45), faciliter la vigilance spirituelle.
4. Joindre au désir missionnaire et à nos actions missionnaires une grande **disponibilité** : il y a une espèce de démons qui ne se chasse que par la prière et le jeûne(Mt 17,21)
5. Vivre au rythme et dans les dispositions de toute l'Eglise. C'est un « lieu » œcuménique. IL y a en effet une **dimension ascétique à la démarche œcuménique**. Elle nous est rappelée aujourd'hui par nos frères orthodoxes de façon très juste (cf. extrait joint)

Jésus nous avertit du danger de l'hypocrisie, si nous mettons de l'ostentation à prier, jeûner et pratiquer l'aumône. Nous avons tellement bien (?) entendu cela que nous ne faisons plus sérieusement ni l'un ni l'autre, ni le troisième. Il est temps de nous reprendre !